

FICHES CONCOURS

DÉMOGRAPHIE ET TERRITOIRES

www.pergama.fr

L'immigration, données démographiques

Août 2024



Ousmane Sow, homme africain

Deux autres fiches, dans la catégorie Questions de société, traitent l'une du droit de l'immigration et de l'asile et des politiques migratoires, l'autre des données sociales dont on dispose sur les immigrés

Les immigrés, définition, nombre et statuts spécifiques

▪ Les immigrés décomptés par l'Insee sont des **personnes nées étrangères dans un pays étranger et résidant en France**¹, qu'elles soient restées de nationalité étrangère ou qu'elles soient devenues françaises. La définition est statistique et non pas juridique, la seule distinction valide juridiquement étant celle qui repose sur la nationalité et distingue Français et étrangers.

Recourir aux notions d'immigrés et d'immigration est toutefois utile. Cela permet de décompter des personnes qui ont une spécificité qui les expose à des difficultés : elles ont traversé une frontière pour s'installer dans un pays où elles ne sont pas nées et dont, à la naissance, elles ne possédaient pas la nationalité. La catégorie permet de suivre leur parcours et leur intégration. Pour autant, la définition présente un inconvénient majeur : elle agglomère des populations entrées en France depuis très longtemps (la France est un pays d'immigration ancienne) et des immigrés plus récents. Les données, même celles relatives au nombre global d'immigrés, sont donc à prendre avec discernement : les origines ont évolué, les motifs aussi, l'insertion, qui prend du temps, n'est pas comparable selon que la personne est là depuis 40 ans ou 6 mois.

▪ La France **comptait en 2022 7 millions d'immigrés**, dont 4,5 millions d'étrangers et 2,5 millions qui, nés étrangers dans un pays étranger, ont acquis par la suite la nationalité française. Les immigrés représentent 10,3 % de la population. Ces statistiques, obtenues par les recensements annuels, sauf en 2020 et 2021, intègrent tous les immigrés résidents, en situation régulière ou pas.

¹ La résidence implique d'avoir en France son domicile principal

- En vertu de la définition rappelée ci-dessus, **les enfants d'immigrés ne sont pas des immigrés** eux-mêmes, dès lors qu'ils sont nés en France, même si leurs parents sont restés étrangers. Le langage courant les désigne pourtant fréquemment sous ce terme, par abus ou volonté de rejet, alors qu'ils sont parfois Français dès leur naissance ou, selon le droit actuel, appelés à le devenir à leur majorité, s'ils ont été durablement résidents. Il est vrai que leur situation propre reste marquée par l'origine de leurs parents et qu'il est intéressant de savoir si leur insertion sociale et professionnelle se fait (ou non) dans les mêmes conditions que les enfants de personnes nées en France et appartenant à la même catégorie sociale.

L'Insee décompte (à des fins d'études) les descendants d'immigrés, qui ont un ou deux parents immigrés : ils sont en 2022 7,6 millions, tous âges confondus. Cependant le nombre baisse à 3,7 millions si l'on ne retient pas ceux qui ont plus de 24 ans (certains ont la cinquantaine, ce qui témoigne de l'ancienneté du phénomène migratoire) et 2,4 millions si l'on ne retient que les moins de 15 ans.

Il existe de nombreuses études sur le parcours des « deuxième génération »². De telles études sont parfois contestées au nom du droit à l'égalité (et à l'indifférenciation) des nationaux, puisque la grande majorité de ces descendants sont Français. Cependant, ces études sont indispensables car elles permettent de mieux connaître la société française : cette génération, malgré de nets progrès par rapport à ses parents, connaît encore des difficultés d'intégration. Ce n'est pas pour autant que la terminologie d'immigrés doit être appliquée aux enfants d'immigrés, dont la plupart n'ont pas connu d'autre pays que le pays d'accueil de leurs parents.

Rappelons que, sur les immigrés comme sur les enfants d'immigrés, l'établissement d'études statistiques est juridiquement possible, à condition de s'en tenir à l'enregistrement de données sur l'origine et la nationalité (de naissance ou d'acquisition) et d'obtenir une autorisation de la CNIL. Le Conseil Constitutionnel (décision du 15 novembre 2007) interdit en effet l'usage de données ethniques stricto sensu (en clair, la couleur de peau) mais admet les études sur la nationalité et sur le « ressenti d'appartenance », très proches d'études sur critères ethniques. En pratique, les études à caractère « ethnique » existent donc mais elles sont contrôlées : elles ne peuvent être réalisées qu'à des fins scientifiques et, sauf exception, par les services de la statistique publique.

- **Le droit applicable aux immigrés étrangers** est le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. La loi opère des distinctions selon les immigrés : les ressortissants communautaires bénéficient d'un droit au séjour, à condition cependant de disposer, au-delà d'une période de 3 mois, de ressources suffisantes ; aucune restriction n'est apportée à leur installation, y compris à des fins professionnelles, sauf à respecter le droit applicable aux professions réglementées.

Les demandeurs d'asile relèvent, quant à eux, d'un droit spécifique : la convention de Genève de 1951 les définit comme des personnes qui, craignant avec raison d'être persécutées dans leur pays pour leur race, leur religion, leur appartenance à un groupe social ou leurs idées,

² Les enfants d'immigrés sont isolés dans l'enquête PISA de l'OCDE sur les performances scolaires en fin de collège. Les études sur la ségrégation territoriale des immigrés font une place aussi aux choix résidentiels des descendants d'immigrés.

demandent protection (et le statut de réfugié) à un autre pays. Si cette demande est reconnue fondée, les pays signataires de la Convention ont obligation, sous certaines réserves, de leur accorder un droit d'asile sur leur territoire. La France est également tenue par les traités de l'Union européenne et l'obligation d'asile est également inscrite dans la Constitution française (préambule de 1946). Sont assimilés aux demandeurs d'asile les demandeurs de protection subsidiaire (défini à l'origine par la loi du 25 juillet 1952) qui ne relèvent pas de la convention de Genève mais sont exposés à des menaces graves s'ils reviennent dans leur pays.

Quant aux autres immigrés, le droit qui leur est applicable dépend du motif (études, travail, regroupement familial...) et parfois du pays d'origine si un traité a été signé avec la France.

En France, une histoire de l'immigration longue et compliquée

- La France est **un vieux pays d'immigration**.

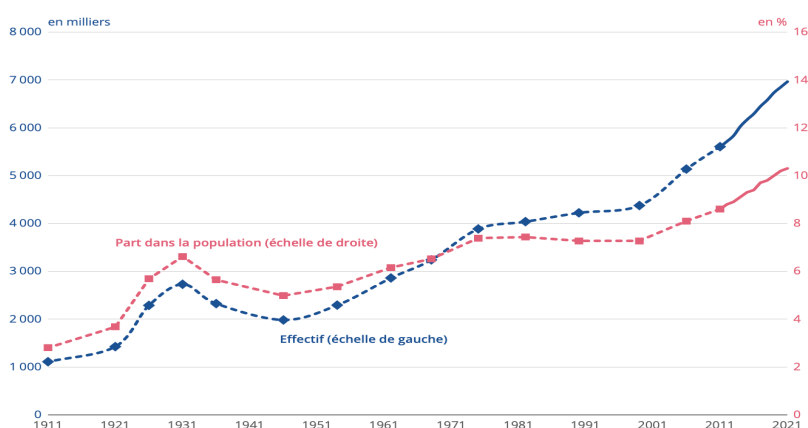
Au XIX^e siècle, la France était déjà un pays d'accueil d'une immigration de travail, de Belges, d'Italiens et de Polonais pour l'essentiel. Les immigrés étaient **plus d'un million en 1900**. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, l'immigration, malgré certaines fluctuations, a été encouragée par le déficit de naissances et le manque de main-d'œuvre ainsi que par l'arrivée de réfugiés (Russes blancs, Arméniens...). Plus précisément, le nombre d'immigrés a atteint **2,7 millions en 1931** puis a décliné ensuite à cause de la crise économique et de lois de « contingentement » et de fermeture de certaines professions, avant de remonter un peu avant la guerre puis de diminuer à nouveau. En 1946, les immigrés étaient 2 millions.

De 1953-1954 à 1974, leur nombre a presque doublé, passant de 2 à **3,9 millions**, avec une prédominance des Algériens. Le mouvement, accompagnant la croissance économique et les besoins de main d'œuvre, a été encouragé par les pouvoirs publics, qui l'ont alors encadré. L'immigration familiale a été autorisée. Dans les années 1960, les entrées dépassent 200 000 personnes par an et dans les années 70, les immigrés ont atteint 4 millions. L'immigration de travail a été suspendue en 1974, début d'une crise économique interminable qui a conduit à une augmentation massive et durable du chômage. Après un plateau, l'immigration a repris nettement au début des années 2000 mais l'immigration de travail est devenue marginale et ce sont d'autres motifs qui ont pris le relais, immigration familiale puis humanitaire (asile).

- **Les flux ont augmenté, l'origine des immigrés vivant en France a changé**

De 1911 à aujourd'hui, **le pourcentage que représente les immigrés dans la population a augmenté** : il est passé de 3,5 % à 10,3 % (avec des étapes : 5 % en 1946, 7,4 % en 1975), des périodes de croissance plus ou moins vive et (nous allons le voir) des pays d'origine et des motifs d'entrée très différents.

Effectifs des immigrés et part dans la population depuis 1911



Source : Insee références, immigrés et descendants d'immigrés en France, 2023

L'origine des immigrés a fondamentalement changé depuis une soixantaine d'années. En 1968, l'immigration était, pour l'essentiel, européenne (76 %) et maghrébine (18,5 %).

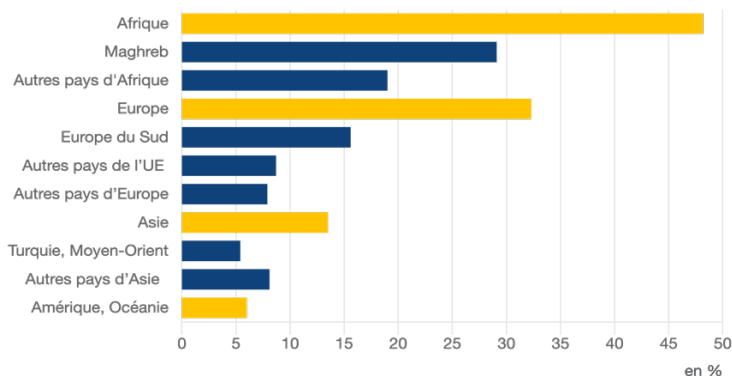
En 1999, ces deux origines représentaient encore 75 % de l'ensemble mais la part de l'Asie (12,5 %) n'est alors plus marginale et l'Afrique noire (en dehors du Maghreb) apparaît (9 %). La mondialisation des origines s'est ensuite accentuée : en 2010, l'Europe et la Maghreb ont baissé à 68 %, l'Afrique noire est à 13 % et l'Asie à 14 %.

Composition des immigrés par année selon leur origine

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2010
Afrique	642	1 087	1 340	1 501	1 701	2 167	2 362
Maghreb, dont :	597	993	1 168	1 221	1 299	1 553	1 643
<i>Algérie</i>	378	555	598	556	575	692	730
<i>Maroc, Tunisie</i>	219	438	570	665	725	861	913
Afrique guinéenne ou centrale	nd	nd	nd	nd	nd	264	313
Afrique sahélienne	nd	nd	nd	nd	nd	169	197
Autres pays d'Afrique	44	94	172	280	402	182	210
Asie	81	140	322	478	547	692	761
Turquie	43	76	121	168	174	229	246
Chine	3	4	6	18	35	71	90
Asie du Sud-Est	18	26	123	156	161	160	162
Autres pays d'Asie	18	35	72	136	177	233	264
Europe	2 483	2 618	2 324	2 143	1 993	2 016	2 093
Europe du Sud, dont :	1 737	1 915	1 681	1 482	1 268	1 169	1 141
<i>Espagne, Italie</i>	1 456	1 260	1 042	882	696	600	552
<i>Portugal</i>	282	655	638	600	572	570	588
Autres pays d'Europe, dont :	745	703	643	662	725	847	952
<i>pays de l'UE27</i>	nd	nd	nd	nd	nd	497	536
Amérique, Océanie	30	43	52	100	128	261	299
Ensemble	3 235	3 887	4 037	4 222	4 369	5 136	5 514

En 2022, les immigrés installés en France sont à 32 % d'origine européenne, à 29 % d'origine maghrébine, viennent à 19 % d'Afrique noire, à 13,5 % d'Asie et, pour le solde, d'Amérique ou d'Océanie. Rappelons que ces chiffres recouvrent des dates d'entrée très différentes.

Pays de naissance des immigrés vivant en France en 2022



Source : Tableau de bord de l'économie française, 2024

▪ L'importance des flux et les motifs d'immigration dépendent du contexte

Le graphique ci-dessous permet deux constats : les flux d'entrées ont augmenté, de 211 000 en 2010 à 253 000 en 2015, 272 000 en 2019 et 331 000 en 2022, certes en intégrant les étudiants qui représente aujourd'hui plus de 100 000 entrées (qui n'ont pas vocation à rester). L'augmentation est plus forte dans les périodes troublées en termes géopolitiques. La crise sanitaire a conduit à une baisse en 2020 sans que le niveau antérieur soit encore retrouvé en 2021. L'année 2022 est particulière, comme l'avaient été, dans une moindre mesure, les années 2015 et suivantes : l'augmentation très forte par rapport à 2021 est due pour la moitié à l'afflux de réfugiés ukrainiens et russes.

Second constat, les immigrés quittent le pays, certes en nombre limité (1 départ pour quatre entrées en moyenne) et il n'est donc pas possible de s'en tenir au nombre d'entrées pour mesurer l'apport des immigrés à l'accroissement démographique : c'est le solde migratoire (ici calculé pour les seuls immigrés) qui vaut³. Dans les deux dernières années connues (2019 et 2020), le solde était de 182 000 et de 160 000.

Flux migratoires récents : entrées et sorties des populations immigrés et solde migratoire des (seuls) immigrés

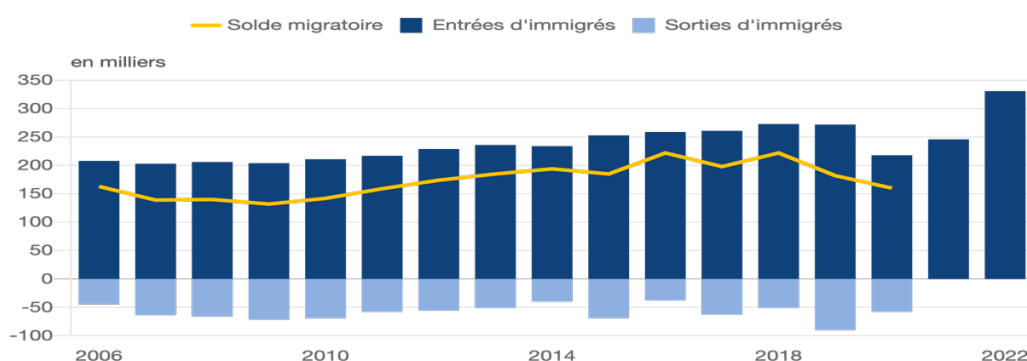
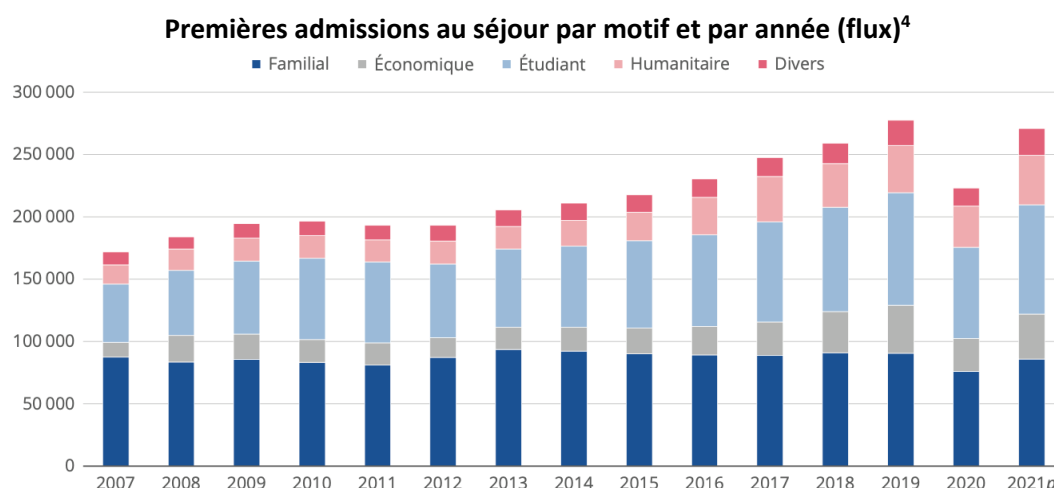


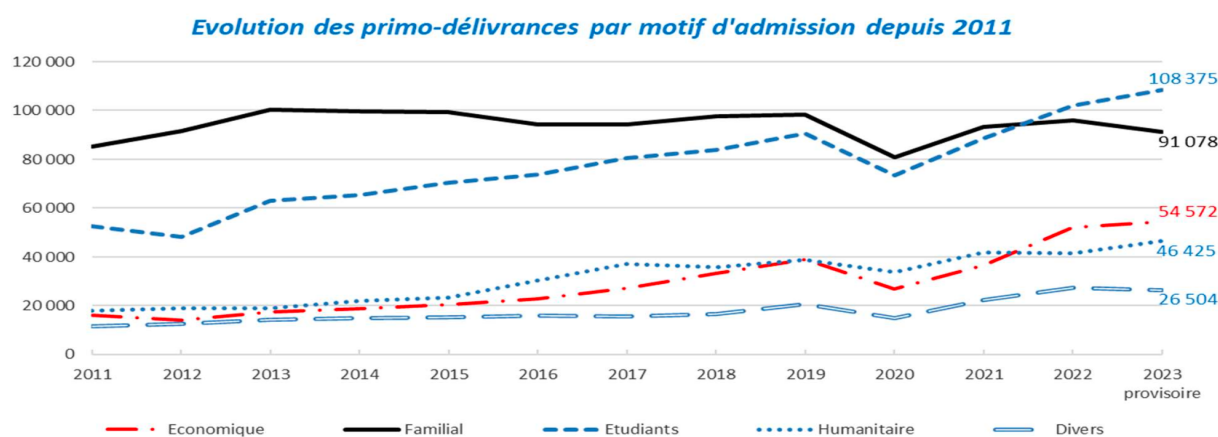
Tableau de bord de l'économie française 2024

³ Le solde migratoire des immigrés n'est pas connu pour les années 2021 et 2022. Le solde migratoire total additionne le solde des immigrés et des nationaux (départs et retours de nationaux).

Les motifs ont évolué :



Après la fin de l’immigration de travail, largement stoppée en 1974, l’immigration dite « familiale » (regroupement familial et entrée par mariage) a pris le relais. Par la suite, depuis 2007, les motifs d’attribution des premiers titres ont évolué : l’immigration familiale, stagne désormais et, tout en restant forte, diminue en proportion (34 % des entrées en 2021) ; l’immigration économique, toujours limitée, l’est moins qu’auparavant : en valeur absolue, le nombre des nouveaux titres a été multiplié par 3 depuis 2007 et l’immigration de travail représente aujourd’hui 13 % des entrées ; l’immigration non permanente (étudiants) a presque doublé 31 % des motifs ; enfin les admissions humanitaires (droit d’asile) ont été multipliées par 2,5 (15 % des entrées). Le graphique suivant, qui couvre une période différente (2011-2023) et reposant sur des chiffres provisoires, illustre toutefois ces mêmes tendances, avec une immigration travail qui augmenterait à 17 %, une immigration familiale baissant à 28 % et une immigration pour études formant un tiers des entrées.



Statistiques ministérielles premiers titres délivrés aux ressortissants des pays tiers, juin 2024

⁴ Les chiffres sur les titres de séjour ne donnent qu’une image approximative des chiffres de l’immigration en France. Ceux produits par l’Insee sont différents, parce que l’Insee fournit des chiffres après recensement, prenant en compte l’immigration d’origine communautaire (qui n’a pas à demander de titre de séjour), les sorties d’immigrés du territoire national et l’immigration irrégulière.

La répartition des titres de séjour aujourd’hui en cours de validité s’en ressent, même si l’impact du flux sur le « stock » est nécessairement dilué : le motif familial reste dominant, le second est l’humanitaire, encore à plusieurs points au-dessus du motif travail. A noter l’importance des titres renouvelables de plein droit⁵, pour lesquels le motif n’est pas indiqué.

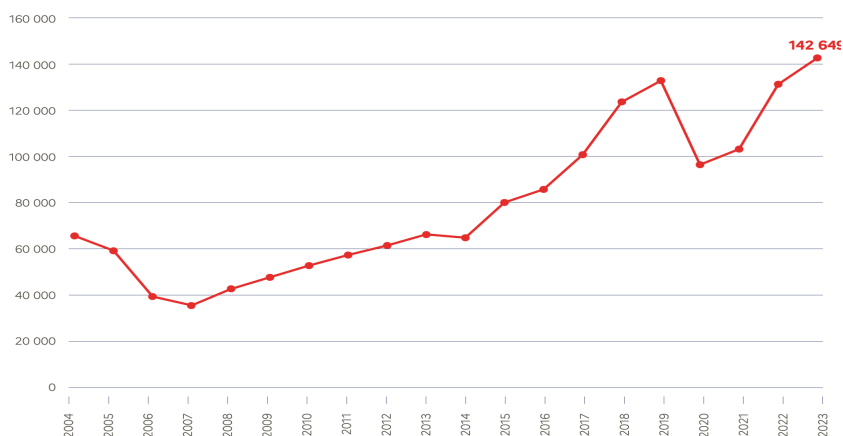
Répartition des titres de séjour valides au 31 décembre 2021 par motifs et par durée (Stocks)

Motif d'admission	Documents provisoires	Titres de séjour				Ensemble	Répartition (en %)
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	10 ans ou plus	Ensemble		
Économique	30 425	91 925	157 425	197	249 547	279 972	8,1
Familial	65 010	118 803	297 369	771 110	1 187 282	1 252 292	36,3
Étudiant	26 594	130 855	73 434	678	204 967	231 561	6,7
Humanitaire	146 689	7 624	68 476	246 322	322 422	469 111	13,6
Divers	14 591	33 864	36 215	241 740	311 819	326 410	9,5
Renouvellement de plein droit	7 000			885 458	885 458	892 458	25,9
Total	290 309	383 071	632 919	2 145 505	3 161 495	3 451 804	100,0

▪ Focus sur le cas particulier de l’asile

Les premières demandes d’asile ont tendanciuellement augmenté depuis 2007. La France a pourtant accueilli peu de Syriens dans les années de crise récentes, davantage d’africains et d’Afghans. Le taux d’acceptation des demandes n’est que de 39 % en 2021, en regroupant première et deuxième instance (la décision de l’OFPRA puis de la Cour nationale du droit d’asile), alors même que certaines nationalités (afghans) obtiennent l’asile à 91 %. Le taux est toutefois monté à 45 % en 2023, année de forte recrudescence des demandes.

Asile, évolution des premières demandes



Source : rapport d’activité OFPRA 2023

La demande a également fortement augmenté en Europe en 2023 (+ 20 %), où les taux d’acceptation sont très disparates (de 12 à 97 %, la moyenne dépassant 50 %), le facteur explicatif dominant semblant être l’origine des demandeurs, différente selon les pays.

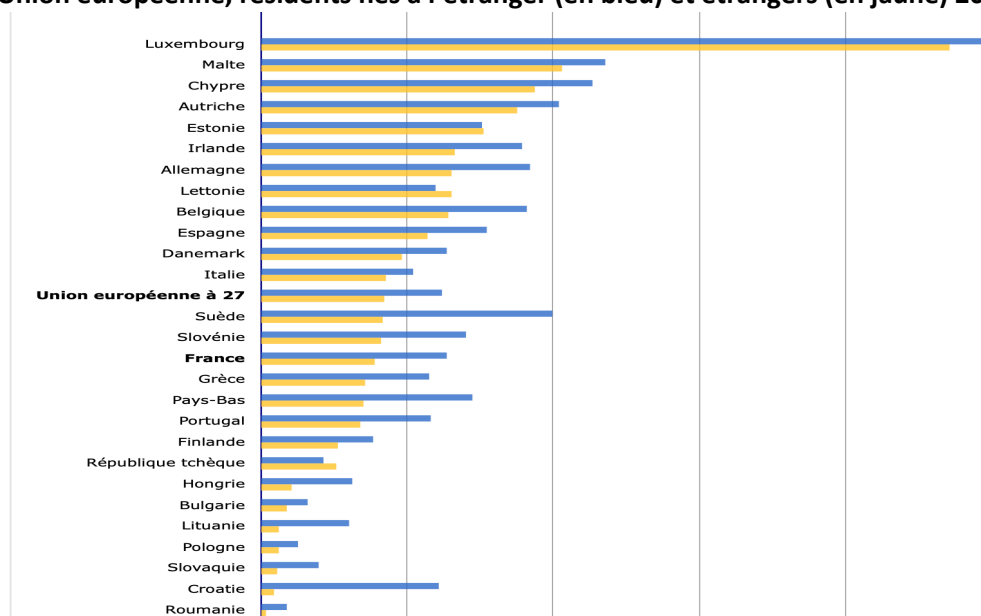
⁵ Cf. la fiche concours *Politiques migratoires, accueil et insertion des immigrants*, rubrique « Questions de société »

Comparaisons européennes et internationales : une France d'immigration modérée

- **L'Union européenne** ne comptabilise pas les « immigrés » de la même manière que les statisticiens français. Elle comptabilise les étrangers et les personnes nées dans un pays étranger, deux mesures qui ont un rapport étroit avec l'immigration au sens français mais qui ne recouvre pas cette notion (tous les étrangers ne sont pas des immigrés en France ni non plus toutes les personnes nées à l'étranger et les immigrés en France peuvent aussi être des nationaux). Néanmoins, les comparaisons sont parlantes.

En 2022, sur les 446,7 millions d'habitants des 27 pays de l'Union européenne (UE27), 37,5 millions sont étrangers et 55,3 millions sont nés dans un pays étranger, soit respectivement 8,4 % et 12,4 % de la population. Avec 8,2 % d'étrangers et 13,2 % de personnes nées à l'étranger, la France se situe dans la moyenne européenne, voire plutôt en dessous : la France n'est pas un pays de forte immigration, contrairement à ce que pense parfois la population.

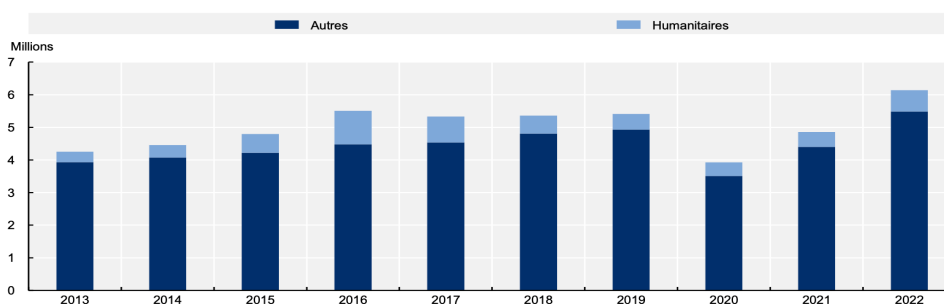
Union européenne, résidents nés à l'étranger (en bleu) et étrangers (en jaune) 2022



Source : Eurostat 2024

- **Les données de l'OCDE**, qui mesurent les flux de « migrations permanentes » (étrangers s'installant dans le pays), montrent que les migrations augmentent au niveau mondial comme en France.

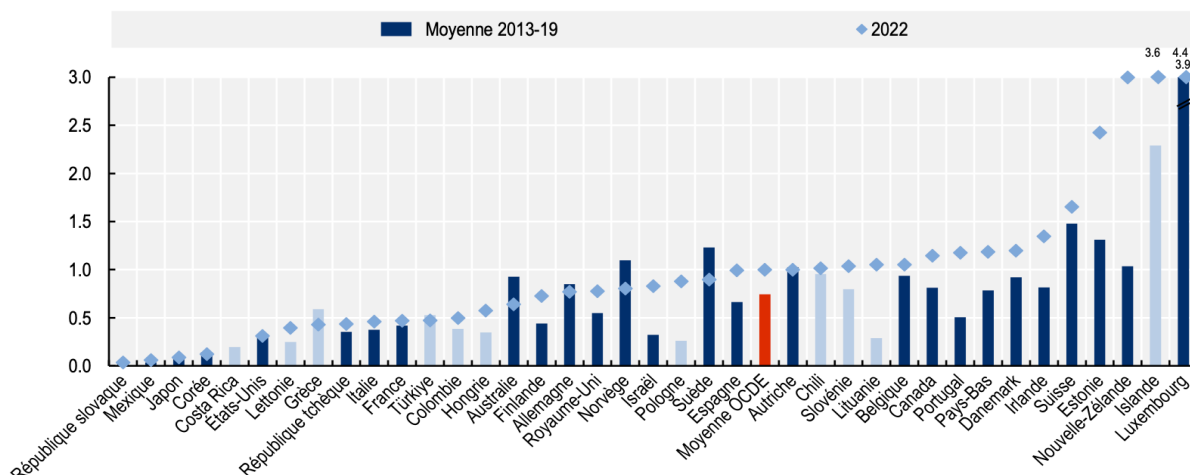
Migrations à caractère permanent à destination de l'OCDE de 2013 à 2022



Les études par pays montrent que 2022 a été partout une année d'augmentation de la migration : la moyenne de l'OCDE atteint alors 10 nouveaux immigrants permanents pour 1000 habitants, là où la moyenne 2013-2019 était à 8.

Ces études corroborent le fait que la France est un pays d'immigration limitée. La France se situe nettement en-deçà de la moyenne, proche de 4 migrants accueillis pour 1000 habitants dans la période 2013-2029 et de 5 en 2022.

Immigration à caractère permanent en pourcentage de la population totale, 2022 par rapport à la moyenne 2013-2019



Source : perspectives des migrations internationales, OCDE, 2023

La singularité de la France réside plutôt dans un brassage ancien d'immigrations successives qui s'est diffusé dans la société française : si l'on additionne les immigrants et les effectifs des deuxième et troisième génération, aujourd'hui 28 % de la population sont immigrants ou ont un ascendant proche immigrant.

L'immigration relève donc de deux constats qui se conjuguent : les flux sont modérés, et pourtant, compte tenu de son ancienneté, l'immigration est une donnée consubstantielle à la démographie française et a participé, depuis longtemps, à son évolution.

Quelles conséquences de l'immigration sur la démographie actuelle et future du pays ?

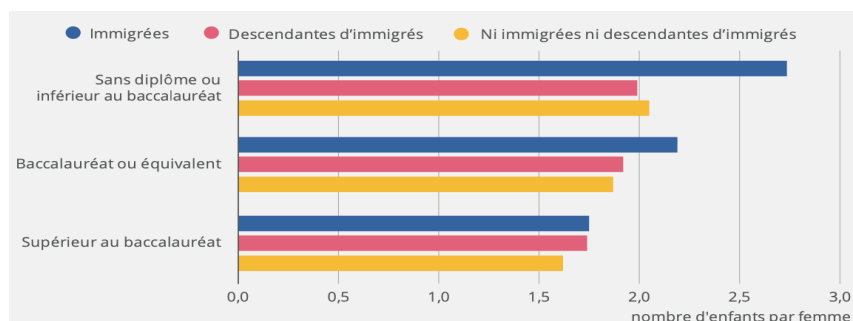
- Les immigrants n'ont pas la même répartition par âge que la population dans son ensemble. **Ils sont surreprésentés aux âges actifs** : les trois quarts d'entre eux ont entre 18 et 64 ans contre 56 % pour les populations non immigrées. Les mineurs sont quant à eux sous-représentés (7 % dans l'ensemble de la population immigrée contre 22 % dans le reste de la population). Traditionnellement il en était de même des personnes âgées mais c'est moins vrai aujourd'hui.
- **La mixité des unions** n'est pas rare et se répand dans la deuxième génération, ce qui accentue la diversité des origines de la population et insère l'immigration dans la population. Certes, la majorité des immigrants vivant en couple ont un conjoint lui-même immigré (63 %), le taux variant selon les origines (il est plus élevé chez les immigrants originaires d'Afrique ou du Moyen-Orient, moins chez les immigrants d'Europe du sud). Pour autant, dans la deuxième génération, les couples mixtes prédominent (66 %).

- **La fécondité des femmes immigrées** est supérieure à la fécondité des femmes de la population majoritaire.

Selon l'Insee (*Combien les femmes immigrées ont-elles d'enfants ?* Insee Première, février 2023), en 2021, l'ICF des femmes nées à l'étranger (ajusté pour tenir compte d'une fécondité différente avant et après la migration), s'établit à 2,33 enfants par femme : il dépend de l'origine (il est plus élevé chez les immigrées originaires d'Afrique) mais surtout du diplôme. Les femmes nées en France ont cette même année un ICF de 1,67 et l'ensemble des femmes de 1,84. C'est dire que, compte tenu du faible nombre des femmes immigrées en France, leur taux de fécondité supérieur modifie peu le taux de fécondité d'ensemble : une étude de l'INED portant sur 2017 (*La France a la plus forte fécondité d'Europe, est-ce dû aux immigrées ?*, Population et sociétés, juillet-août 2019) chiffrait à 0,1 point l'augmentation du taux de fécondité qui en résultait.

Au demeurant, la fécondité des femmes immigrées s'aligne progressivement sur celle du pays d'accueil et leur descendance finale diminue au fil des générations : les femmes nées entre 1960 et 1974 ont eu 2,35 enfants. La génération suivante (les descendantes d'immigrés) ont une descendance finale de 1,9, très proche de celles des femmes sans ascendance migratoire. Au demeurant, une immigrée arrivée avant 5 ans a une descendance finale quasiment identique à celle des femmes sans ascendance migratoire.

Descendance finale des femmes nées entre 1960 et 1974 en fonction de leur lien avec l'immigration et de leur diplôme



- Selon les projections de l'Insee (*Projections de population à horizon 2070*, Insee première, 2021), les évolutions propres à la population française (mortalité et naissances), intégrant la population immigrée, devraient conduire à un **solde naturel négatif** en 2035, date qui serait avancée à 2030 si l'on aligne les hypothèses de fécondité sur les données constatées en 2023. La croissance de la population dépendra alors du solde migratoire, que l'Insee, qui refuse de faire des prévisions en ce domaine, fixe à 70 000 sur toute la durée des projections. Un solde migratoire plus important que prévu modifierait l'évolution de la population et, en particulier, celle de la population active. La question cependant présente d'autres aspects, définition d'une politique d'intégration, vision positive de l'immigration, aides à l'insertion. Nous verrons dans deux autres fiches figurant dans la catégorie Questions de société (**Droit de l'immigration et de l'asile et politiques migratoires, Données sociales sur les immigrés**) qu'on en loin.